

# SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 37 - JANVIER 2005

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 7,6 Euros

## Editorial

L'agenda associatif s'est particulièrement rempli en 2004 avec deux dossiers majeurs pour le devenir de la Loire.

Le premier concernait le projet de Loire à vélo dont l'article publié à ce sujet dans la présente lettre explique comment, à partir d'une analyse divergente susceptible de créer une situation de forte tension, le dossier a évolué. Le maître d'ouvrage, plutôt que de s'enfermer dans des certitudes, s'est interrogé sur la pertinence de la contestation. Ne conviendrait-il pas d'y regarder de plus près ? De ce doute, exempt d'a priori, est né le processus de remise à plat du dossier. Devant cette volonté de dialogue et de concertation, la Sauvegarde de la Loire angevine s'est engagée dans une démarche contributive qui lui est chère, contrairement à ce que peuvent penser quelques esprits chagrins. Ainsi est né ce véritable challenge de travailler ensemble sur un dossier pour lequel les approches et les attentes étaient différentes. Concertation, c'est le mot qui convient, bien qu'il soit fréquemment galvaudé, car chaque étape du dossier a fait l'objet d'échanges d'idées, d'analyses différentes et d'adoption de décisions partagées.

Naturellement, chacun des participants a dû, à un moment ou un autre, faire des concessions, nous les premiers. Mais c'est parce qu'il y a dialogue, confrontation et partage de sensibilités et de cultures différentes, qu'il y a finalement enrichissement de tous, et du projet en particulier.

Pour cette seule raison, la gestion de cette affaire retient l'attention mais il y en a aussi une deuxième qui a trait au développement durable, notion trop souvent utilisée de façon complaisante. En se référant aux trois assises d'un réel développement durable, le social, l'économique et l'environnement, il apparaissait que le projet initial laissait une pauvre part à l'environnement, ce qui a motivé notre réaction. Le résultat auquel nous sommes parvenus montre, non seulement, que cela était possible mais, également, que deux exigences sont nécessaires pour que soit véritablement prise en compte une approche "développement durable":

(suite p.2)

## Loire à vélo et patrimoine mondial de l'UNESCO

Le moment est venu de faire le point sur le sujet de l'article publié dans la lettre N° 33 sous le titre "Le patrimoine de l'UNESCO malmené en Anjou" et d'examiner le chemin parcouru depuis car le silence ne signifiait pas l'enlèvement, bien au contraire.

Cet article a conduit la Direction des Routes et des Déplacements (D.R.D.) du Conseil Général, maître d'ouvrage du projet, à chercher à comprendre les motifs de cette réaction sévère. Une rencontre a donc eu lieu, fin septembre 2003, durant laquelle chacun s'est expliqué très librement et, surtout, avec le souci d'une écoute réciproque. En bref, il en est ressorti que la perception paysagère que nous défendions avait peut-être été insuffisamment prise en compte lors des réunions du groupe de travail qui avait suivi ce dossier. En effet, les enjeux, le site et son avenir méritaient qu'un complément de regard soit porté par un paysagiste dont la compétence soit reconnue et l'indépendance totale afin de garantir une grande liberté d'appréciation. L'objectif n'était pas de refaire une étude complète mais d'examiner s'il était possible de concilier piste de Loire à Vélo et préservation d'un paysage naturel magnifique et, si oui, dans quelles conditions.

Ces grandes orientations étant adoptées, un Comité technique de suivi a été constitué, sous la présidence de la D.R.D. avec la participation de représentants du projet interrégional Loire à Vélo, de la Direction Départementale de l'Équipement, du Parc Naturel Loire Anjou-Touraine, du Conservatoire des rives de la Loire, de l'Inspecteur des sites de la DIREN, de l'Architecte des Bâtiments de France, du Comité Départemental du Tourisme, du Service Maritime et de Navigation, de la Sauvegarde de la Loire angevine, etc.

Chacun a pu exprimer ses observations et formuler ses suggestions

concernant le projet de cahier des charges de la consultation dont l'intitulé était : "Etude paysagère de la "Loire à Vélo" dans le département de Maine-et-Loire".

En fonction des propositions reçues, et après échange de points de vue parfois différents, le choix s'est porté sur Jérôme MAZAS, lauréat du 7<sup>ème</sup> trophée du paysage en 2001, œuvrant dans la région méditerranéenne. La première phase, pour Jérôme MAZAS et son équipe, a été de "s'approprier" les données du problème qu'il avait à résoudre en effectuant les visites de terrain et en écoutant tout un chacun. La première réunion plénière du comité technique fut particulièrement représentative de l'ampleur du problème. Disons, pour être schématique, que ce qui séparait les idées des uns et des autres était à l'échelle de la dimension de la salle de réunion. C'est peu dire.

L'autre fait marquant a été l'émerveillement, le mot n'est pas trop fort, de Jérôme MAZAS et de ses collaborateurs concernant ce paysage de Loire et la particularité de sa lumière. Enfin il était question de la lumière du Val de Loire, chère à quelques-uns d'entre nous. Tous ces éléments ne simplifiaient pas la tâche qui était bien proche de la quadrature du cercle, en cette première réunion. Compte tenu de l'identité forte de la vallée de la Loire et de l'objectif de prise en compte d'un itinéraire vélo, le dilemme était de faire, ne pas faire ou comment faire ?

Des réunions d'étapes eurent lieu. Prise de conscience d'un site majeur, de grande fragilité et de grande valeur patrimoniale et identification des points de désaccord ou de convergence ont été les préalables indispensables. Au fur et à mesure de ces réunions, les différents interlocuteurs ont appris et fait l'effort de s'écouter, de se comprendre, de faire "un bout de che

(suite p.2)

- celle-ci doit se faire tout au long du déroulement d'un projet et d'une manière transversale. Ce n'est pas un logo qui se colle sur la page de couverture du dossier !

- celle-ci ne peut se faire sans la confrontation d'intérêts divergents et, s'agissant d'une remise en cause permanente des habitudes, il faut se donner les moyens d'une réelle concertation.

La gestion de ce dossier, du point de vue de la méthode et sur le fond, est à nos yeux exemplaire. Cela méritait d'être dit.

Le deuxième dossier concernait le projet d'irrigation du Val d'Authion. Il retient l'attention pour des raisons strictement opposées. Dans cette affaire, la Sauvegarde de la Loire angevine avait écrit au commissaire enquêteur qu'elle souscrivait aux trois objectifs du projet, à savoir une :

- meilleure maîtrise de l'eau,
- meilleure protection de la ressource,
- et la reconquête de la qualité

mais que le dossier proposait des moyens inadaptés pour les atteindre, notamment par l'augmentation considérable du prélèvement d'eau en Loire, bien au delà de la prétendue compensation d'une future diminution des prélèvements dans le Cénomaniens, qui sert ici de prétexte. Nous demandions donc un complément d'instruction pour affiner, en particulier, les besoins en eau d'irrigation qui nous semblaient avoir été estimés avec le souci de les maximaliser.

Le commissaire enquêteur a transmis ces questions, ainsi que d'autres, au maître d'ouvrage qui a juste daigné répondre qu'il n'avait rien à ajouter à son dossier.

C'est l'exemple typique de la gestion négative d'un dossier où le développement durable a été négligé jusque dans la simple consultation minimale de l'enquête publique, où les analyses associatives ont été méprisées.

Si ce projet veut être la première pierre d'un second programme global d'irrigation pour l'Authion, après celui ultra productiviste des années 60, le refus du dialogue et la part résiduelle laissée à la dimension environnementale en fait aujourd'hui une pierre d'achoppement pour le développement durable de la Vallée. Au lieu d'élever le débat vers une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau, telle qu'elle pourrait s'élaborer dans un SAGE de l'Authion, l'obstination du maître d'ouvrage, et la volonté préfectorale d'approuver au plus vite ce dossier pendant l'été, l'ont conduit directement devant le Tribunal administratif.

## Loire à vélo et patrimoine mondial de l'UNESCO

min" les uns vers les autres, etc.

La différence des objectifs, des formations, des cultures, a donné lieu, parfois, à des séances un peu vives mais toujours fructueuses.

Au terme de ces réflexions, des principes ont été retenus pour guider le choix des actions envisageables. D'abord, il convenait de tenir compte de la très forte présence du fleuve et de l'adaptation ancestrale des pratiques agricoles avec l'existence des prairies naturelles dans le lit endigué et l'importance de la "ponctuation paysagère" des frênes têtards.

La succession des villages, en bordure du fleuve, avec leurs cales et quais très homogènes doit guider le choix des partis pris d'interventions : respecter le vocabulaire existant.

Enfin, et ce n'est pas un moindre détail, il est apparu que l'itinéraire Loire à Vélo, d'Orléans à Nantes, pouvait ne pas être une simple piste de roulement longeant systématiquement le fleuve car le Val de Loire présente des richesses qui, à tous égards, méritent bien des détours et même des arrêts. Plutôt qu'une artère de circulation, c'est d'une irrigation du périmètre Val de Loire qu'il faudrait prendre en compte, à l'image du réseau sanguin.

Le souci de la cohérence des aménagements avec les caractéristiques des sites traversés a conduit à retenir :

- Un circuit "Loire à vélo" empruntant des voies existantes

- Un circuit "Loire à vélo nature"

Le premier est situé en rive gauche de Montsoreau à St Rémy-la-Varenne puis en rive droite à partir de St Mathurin pour rejoindre la levée de Belle Poule. Le second est aussi en rive gauche, de Montsoreau à Saumur, puis en rive droite, de Saumur à St Mathurin-sur-Loire.

Le circuit "Loire à vélo nature", lorsqu'il passe dans les prairies, respecte les frênes et le chemin de roulement est traité par analogie avec les chemins agricoles, c'est-à-dire deux pistes en revêtement gravillonné séparées par une bande enherbée. Clôtures, barrières, haies doivent se fondre dans l'existant. Pour la partie empruntant le chemin de service, en pied de levée, un apport de matériaux sera effectué pour faciliter la reprise d'une végétation naturelle. De plus, la végétation qui se développera au pied

du perré de levée et sur le versant en contact avec l'eau sera conservée. Un entretien doux et sélectif pourra être effectué tous les deux ou trois ans. Ce circuit nature, certes moins "roulant" mais beaucoup plus en harmonie avec le paysage permettra une découverte à petite vitesse, un tourisme plus contemplatif.

L'effort de la réflexion a surtout porté sur la partie de l'itinéraire située en amont des Ponts-de-Cé car il s'agit de la partie la plus sensible, celle devant faire l'objet des principaux efforts. Ceci n'a pas exclu la réflexion concernant d'autres secteurs qui peuvent poser de réels problèmes de réalisation ou être la source de conflits d'intérêts majeurs.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que peut être évoqué le cas du hameau de La Pointe pour lequel la réalisation d'un itinéraire sécurisé pour le traverser est une gageure, sauf à interdire à toutes voitures d'y passer. Progressivement, l'idée a germé et été admise que certains trajets relèvent d'un passage, le vélo à la main. C'est d'ailleurs la solution idéale, dans ce cas précis, pour permettre de découvrir le hameau et ses venelles qui descendent vers le fleuve.

Autre exemple est le cas du chemin, immédiatement en aval, qui rejoint la Pierre Bécherelle, en contrebas de la voie de chemin de fer. Sans doute un des plus beaux espaces pour découvrir le fleuve aux portes de sa partie armoricaine, espace parfaitement reconnu à en juger par le nombre de promeneurs, seuls ou en familles, qui l'empruntent dès les premiers soleils. Comment ces deux usages peuvent-ils cohabiter ? est-ce même possible ?

Au terme de cette réflexion en commun, il est apparu que cette évolution innovante du concept Loire à vélo nécessiterait, à partir des grandes orientations retenues, une mise en œuvre attentive. Pour que la démarche entreprise soit un succès, il a donc été convenu que la concertation serait poursuivie pour traiter, au cas par cas, tous les points sensibles, délicats ou difficiles au fur et à mesure où ils se présenteront. L'ambition n'est pas de bien faire mais de faire avec le souci de l'excellence.

## Troisième rendez-vous du Val de Loire

Le troisième rendez-vous du Val de Loire – Patrimoine Mondial a eu lieu à Tours le 14 décembre 2004 avec, comme chaque fois, une très bonne organisation et une forte participation. Outre les propos des habituelles séances d'ouverture, la barre a été placée très haut avec l'intervention d'Anne-Marie DUCROUX, Présidente du Conseil national du développement durable. Une intervention qui a suscité un intérêt unanime.<sup>(1)</sup> Ensuite, quatre ateliers étaient organisés sur :

- Appropriation et partage des valeurs de l'inscription
- Dynamique des paysages et qualification des espaces
- Valorisation économique de l'inscription
- Valeurs patrimoniales et rayonnement culturel

Vaste programme avec des intervenants de qualité inégale, selon les bruits de couloir.

Cette manifestation annuelle appelle quelques commentaires.

Sur la forme, il convient de s'interroger sur l'intérêt d'organiser plusieurs ateliers en même temps car, comme c'est très souvent le cas, plusieurs sujets retiennent simultanément l'intérêt d'un même auditeur. Deux ateliers avec des sujets très différenciés pourraient être un maximum. En outre, le temps imparti au dialogue avec les auditeurs devrait être plus important ce qui suppose que chaque intervenant respecte son temps de parole et que le président de séance ait l'autorité pour faire en sorte qu'il en soit ainsi. L'économie des propos liminaires du président de séance permettrait aussi de se donner plus de temps. Ces constats étant toujours les mêmes, pour tous les colloques, il serait certainement possible de s'enrichir de l'expérience.

La véritable question de fond est, cependant, de savoir ce que sont réellement ces rencontres annuelles. A n'en pas douter, un instant privilégié de rencontres, à l'image d'une grande fête de famille, où chacun est heureux de se revoir, de partager soucis et satisfactions, d'échanger quelques informations, etc. Cela mérite d'être conservé. Cependant, en se référant

au dispositif de gestion et de valorisation mis en place par l'Etat et les collectivités locales, pour gérer le Val de Loire-patrimoine mondial de l'UNESCO, on constate qu'il existe trois organes complémentaires :

- **La conférence territoriale**, constituée par un représentant de l'Etat (le Préfet coordonnateur du Plan Loire) et des représentants des collectivités locales (Régions, Départements, grandes agglomérations, etc...) Elle définit les orientations et valide le programme d'actions annuelles.

- **Un organe opérationnel qui est La Mission Val de Loire** – Patrimoine mondial. C'est une petite équipe qui anime et participe à la mise en œuvre des actions conformément aux orientations définies par la Conférence territoriale

- **Un comité de développement** Val de Loire qui a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs concernés, qui constitue une force de réflexion et de proposition et qui fonctionne dans le cadre de rendez-vous annuels et de groupes de travail thématiques créés en tant que de besoin.

Le rôle de ce comité de développement est illusoire en sa forme actuelle et les rendez-vous annuels ne peuvent pas être considérés comme une structure de réflexion et de propositions. Réflexion et propositions ne peuvent être que le résultat d'un travail qui s'inscrit dans la durée, au sein d'une structure représentative de la société civile, à géométrie limitée et définie. Pourquoi ne pas s'inspirer de l'esprit qui a présidé à la création des Conseils de développement auprès des agglomérations territoriales et dont le travail est indéniablement positif. Cette structure pourrait alors susciter la création de groupes de travail qui seraient, en quelque sorte, une forme démultipliée pour conduire réflexion et propositions sur des thèmes spécifiques.

A l'expérience, il apparaît donc souhaitable de se poser la question de l'organisation d'un Comité de développement qui, en s'inspirant des Conseils de développement, aurait une plus grande efficacité.

## Seuils expérimentaux d'Ingrandes/Le Fresne

Rappelons que : *"le rééquilibrage hydraulique et sédimentologique des secteurs à bras multiples au moyen d'ouvrages transversaux, appelés "épis à radier" est une des solutions envisagées pour relever la ligne d'eau. Elle est testée à Ingrandes"*(VNF 2001). Pour le concepteur du projet, seraient considérés comme une réussite optimale le relèvement des étiages de 0,40 m en amont de l'île Meslet, un abaissement du fond du bras sud de 1 m et un exhaussement des fonds du bras nord de 1m. Il faut, parfois revenir à l'essentiel !

Le Comité technique de suivi de ce chantier expérimental s'est réuni mi-décembre dernier, pour prendre connaissance du bilan des mesures réalisées et examiner la poursuite de celles-ci.

En premier lieu, la réalisation des épis a conduit à un réhaussement de la ligne d'eau d'étiage de 0,5 m et n'a aucun effet sur la ligne d'eau d'une crue de 4100 m<sup>3</sup>/s comme celle de janvier 2004. Dont acte. Il s'agit des effets directs des seuils et il aurait été étonnant qu'il en soit autrement, sauf grossières erreurs de calculs.

Par contre, pour ce qui est de l'évolution des fonds, la situation n'est pas brillante. Pour le bras sud, il est observé une érosion assez générale qui se traduit par une alimentation aux environs de 400 m<sup>3</sup>/s au lieu de 500. L'évolution est donc dans le bon sens, mais il semble qu'un surcreusement se produise en aval de l'île Meslet. Coté bras nord, la situation est du genre catastrophique dans la mesure où les fonds ne se sont pratiquement pas engraisés mais où les seuils ont creusé de très profondes fosses à leur aval.

Les érosions des berges de l'île Meslet, en aval des deux seuils, sont regrettables mais peuvent être considérées comme résultant d'une protection inappropriée. Des corrections sont à mettre en oeuvre.

En première analyse, et il faut poursuivre les campagnes de mesure, ces résultats sont décevants, voir même inquiétants. Le doute commence à naître mais il faut s'accorder encore le temps de voir les choses évoluer, au gré de prochaines crues, quand elles viendront.

(1) L'intervention de Madame Anne-Marie DUCROUX est chargeable sur :

[http://www.valdeloire.org/uploadfiles/publications/853/discours\\_mme\\_ducroux.pdf](http://www.valdeloire.org/uploadfiles/publications/853/discours_mme_ducroux.pdf)

## La population d'anguilles, source d'inquiétudes

L'anguille européenne "Anguilla anguilla", dont la biologie est de mieux en mieux connue, a des traits de caractères et des mœurs spécifiques non dénuées d'originalité. C'est en effet l'un des rares poissons à posséder une aire unique de ponte océanique (mer des Sargasses) pour une colonisation très vaste à l'échelle du globe puisqu'elle comprend la mer Baltique, la mer du Nord, la Méditerranée et enfin, l'arc atlantique de l'Islande aux côtes marocaines. Pour accomplir l'intégralité de son cycle, l'anguille doit effectuer, par deux fois, un long voyage de 6000 km à travers l'océan Atlantique. L'un à sa naissance, de la mer des Sargasses vers le continent européen, l'autre en sens inverse pour se reproduire avant de mourir. A noter que ce poisson est pêché à tous les stades de sa vie : les civelles au moment où elles se présentent dans les estuaires, les anguilles dites jaunes, durant leur séjour en eau douce et, enfin, les anguilles argentées qui vont quitter les eaux douces pour aller se reproduire dans la mer des Sargasses.

Depuis une vingtaine d'années la capture des anguilles est en régression notable et ce phénomène est constaté sur toute la façade ouest de l'Europe. Même dans le bassin de la Loire, pourtant réputé comme étant un des bastions de l'espèce, les zones amont se dépeuplent de plus en plus et les pêches de civelles, dans l'estuaire, sont dix fois plus faibles que voilà vingt-cinq ans.

Aujourd'hui, la communauté scientifique, les pêcheurs professionnels, les gestionnaires européens et français et tous les acteurs concernés tentent de trouver des remèdes efficaces pour sauver ce poisson, mais n'est-il pas déjà trop tard comme le pensent les plus pessimistes ?

Pour une stratégie efficace, il faut connaître à la fois les populations d'anguilles et, aussi, les prélèvements effectués durant les trois stades de vie

de l'anguille en eau douce. C'est une tâche ardue mais indispensable.

Actuellement une méthode d'estimation quantitative des flux de civelles en zone estuarienne a été mise au point sur l'Adour par l'Ifremer. Elle fait l'objet d'une mise en application pour la Loire mais, avant d'être exacte, il faut caler l'outil scientifique avec les paramètres spécifiques de la Loire. Cet indicateur de population permettra d'estimer la pression de la pêche de la civelle par rapport au stock d'où la nécessité pour les pêcheurs professionnels de déclarer leurs prises. Il restera la grande inconnue du prélèvement dû au braconnage, prélèvement qui est loin d'être négligeable. Ce fléau relève d'une sévèrisation des contrôles tant au moment de la pêche que de la vente.

Pour l'anguille jaune, actuellement, les pêcheurs professionnels et les pêcheurs amateurs aux engins déclarent leurs prises ce qui n'est pas encore le cas pour les pêcheurs amateurs à la ligne. Cela viendra.... Les informations recueillies sont statistiquement à peu près crédibles même si elles ne le sont pas individuellement.

A noter qu'à partir de cette année, les pêcheurs amateurs aux engins ne sont plus autorisés à utiliser que 3 nasses ou bosselles au lieu de 5, pour diminuer la pression de pêche sur l'anguille jaune.

Pour les anguilles d'avalaison (anguille argentée) une expérience réalisée, avec plusieurs équipes de chercheurs (université de Rennes et de la Rochelle) et des pêcheurs professionnels, sur le flux des anguilles dévalant la Loire a démarré en octobre 2001. Près de deux tonnes d'anguilles ont été marquées, relâchées et suivies : 13% d'entre elles ont été recapturées. Grâce à ce travail, même si l'expérience doit être poursuivie et confirmée, il est permis d'estimer qu'en 2001 plus de 400 000 anguilles ont dévalé. Si ce résultat paraît satisfaisant il faut garder à l'esprit que les

adultes doivent être, d'une part, en excellente forme pour réussir leur voyage de 6000 km vers la mer des Sargasses et, d'autre part, franchir tous les obstacles rencontrés sur le fleuve.

D'un point de vue biologique, l'anguille argentée possède le record du taux de graisse dans ses muscles (30% ) ce qui constitue une "réserve d'énergie" indispensable pour réaliser sa migration transocéanique. Toutefois, des études ont démontré qu'en contrepartie cette quantité de graisse favorise la fixation des polluants et entraîne la contamination de la chair ce qui pourrait affecter la maturation des gonades, le potentiel des réserves énergétiques, la fraie, le développement des oeufs et la survie des larves. Un handicap supplémentaire pour la reproduction. En outre, deux tiers de ces reproducteurs sont parasités par le nématode *Anguillicola crassus* qui entraîne une lésion de la vessie natale indispensable pour la migration en grande profondeur.

En conclusion, il convient de porter une grande attention au devenir de la population d'anguilles et une plus grande connaissance scientifique du sujet est indispensable pour définir une stratégie de préservation efficace.

### **Suspension de l'arrêté préfectoral rejeté**

Dans l'affaire qui oppose les associations au préfet de Maine-et-Loire, concernant le prélèvement d'eau en Loire pour irriguer le Val d'Aauthion (cf. article lettre N° 36), celles-ci avaient déposé, en procédure de référé, une requête demandant la suspension de l'arrêté préfectoral en cause, en attendant le jugement sur le fond. Le juge des référés n'a pas cru devoir suivre la demande des associations et a rejeté la requête.

Dont acte. Cela ne signifie nullement que le recours associatif soit infondé et il faut attendre, maintenant, le jugement sur le fond qui est la deuxième procédure en cour.

---

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS  
association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Directeur de la publication : Jacques Zeimert président de La Sauvegarde de la Loire angevine

Rédacteur en chef : J. Zeimert - Impression : Dynadoc à St Barthélémy d'Anjou

Dépôt légal : Janvier 2005 - numéro ISSN : 1760-0162

---

site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>